

## **Communiqué de presse du Centre Européen des Consommateurs (CEC) GIE du Luxembourg**

# **Ryanair condamnée au Luxembourg après l'annulation de vols en raison des grèves à l'été 2018**

Les consommateurs s'adressent à la Justice de paix après avoir été conseillés par le CEC Luxembourg

Succès pour les consommateurs : la compagnie aérienne irlandaise Ryanair doit verser une compensation pour les vols annulés au départ et à destination du Luxembourg dans deux cas spécifiques. L'été dernier, des centaines de vols ont été annulés en raison de grèves du personnel (pilotes, personnel de cabine) en Europe. Ryanair a toujours refusé d'indemniser les passagers concernés pour des raisons de "force majeure". Cela en dépit du fait que la jurisprudence récente a jugé que les grèves des pilotes ne constituaient pas une circonstance exceptionnelle exonérant la compagnie aérienne de verser une indemnisation aux consommateurs.

Aujourd'hui, deux plaignants ont eu raison dans leur affaire, après qu'aucun accord extrajudiciaire n'ait pu être conclu avec Ryanair et que le CEC Luxembourg ait conseillé d'intenter une action en justice auprès du juge de paix de Luxembourg. La procédure européenne de règlement des petits litiges a été menée gratuitement au Luxembourg. Les plaignants ont désormais droit à une indemnité de 250 euros par personne de la part de Ryanair. Les deux arrêts des 17 et 18 janvier 2019 sont définitifs.

### **Karin Basenach, Directrice du Centre Européen des Consommateurs**

**Luxembourg** : "Les décisions ne sont pas seulement un grand succès pour les consommateurs, ils montrent aussi qu'il ne faut pas céder en tant que consommateur et qu'il ne faut pas hésiter à faire valoir ses droits même contre les grandes compagnies aériennes. Le CEC Luxembourg reste à disposition des consommateurs pour plus d'informations."

Le CEC GIE du Luxembourg fait partie d'un réseau de Centres Européens des Consommateurs répartis dans l'Union européenne. Le CEC Luxembourg est un groupement économique créé par l'Etat luxembourgeois et l'Union Luxembourgeoise des Consommateurs. Il est soutenu et cofinancé par la Commission européenne. Nos services sont gratuits. Vous pouvez joindre le CEC GIE du Luxembourg à l'adresse suivante: 2A, rue Kalchesbrück – L- 1852 Luxembourg – Tél: +352 26 84 64 - 1 – Fax: +352 26 84 57 61 – e-mail : [info@cecluxembourg.lu](mailto:info@cecluxembourg.lu) , [www.cecluxembourg.lu](http://www.cecluxembourg.lu).

Luxembourg, le 24 janvier 2019



Co-funded by  
the European Union